

L'ÉCHO

Municipalité de St-Luc-de-Vincennes

Sommaire :

- Vous êtes à la recherche d'un emploi
- Permis obligatoire pour allumer un feu en tout temps

Dans ce numéro :

Mot du maire	1
Le grand ménage, c'est l'affaire de tous	2
Collecte des pneus usagés	2
Divers communiqués	3
Élection d'un nouveau Comité loisirs et social Saint-Luc-de-Vincennes	3
Les coordonnées de l'organisation municipale	4
Services et activités offerts aux citoyens	4

Mot du maire

Cet été, nous aurons une nouvelle activité au terrain de balle. L'union régionale des loisirs et des sports a accepté qu'il y ait des joutes de soccer au terrain de balle.

Le terrain de balle sera facilement aménagé afin que les jeunes puissent y jouer. Les buts seront fabriqués par Martin Imhof et le filet a été commandé; tout sera fait à bon prix.

Le soccer est un sport très intéressant et tous les jeunes pourront y participer. Ils y aura des joutes officielles et des pratiques. C'est la nouvelle ligue des Chenaux. Ce qu'il y a d'intéressant, c'est que les gens de tout âge pourront y participer.

Cette activité va amener plus de vie dans le village et les rési-

dents pourront venir encourager les joueurs.

L'étude pour l'eau va bon train. Elle est subventionnée par le gouvernement et nous permet de mieux préparer l'avenir de la municipalité. Je sais que des gens ont peur des conséquences de cette étude, mais il faut regarder en avant. Arrêtons de dire n'importe quoi quand on n'a pas tous les renseignements. Le conseil municipal est sérieux et agit toujours pour le mieux de la population.

Jean-Claude Milot, maire.



L'Écho transmet l'information

Collecte des ordures ménagères & Drainage des conduites

À partir du **jeudi 21 mai 2009**, la collecte des ordures reprendra à chaque semaine jusqu'au **jeudi 10 septembre 2009**.

Quant à la collecte des matières recyclables, elle continue de

s'effectuer aux deux semaines comme cela est indiqué sur votre calendrier fourni par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Ce calendrier est disponible au bureau municipal.

Drainage conduites d'aqueduc

La Municipalité procèdera au drainage des conduites d'aqueduc au cours de la semaine du 3 mai 2009. Le travail s'effectuera de nuit. Il se peut que l'eau soit brouillée, mais elle peut être consommée sans danger.



La propreté, ça commence chez-soi!

Le grand ménage..... c'est l'affaire de tous!

La Municipalité débutera sous peu le nettoyage des trottoirs, le balayage des rues, le drainage des conduites d'aqueduc et le nettoyage de ses terrains. Ces tâches sont reliées au grand ménage du printemps.

La Municipalité vous invite également à procéder au grand ménage de votre cour et à vous débarrasser des vieux véhicules non immatriculés, fabriqués depuis plus de 7 ans et hors d'état de fonctionnement.

Certaines compagnies sont intéressées par la ferraille, les carcasses d'autos: Gaston Thé-

rieault & fils au 377-3231 ou Robert Fer et Métaux inc. Au 819-539-7318. Il suffit de communiquer avec eux. C'est gratuit.

Par ailleurs, lors des collectes régulières vous pouvez y déposer les broussailles et autres débris, matelas, poêles, divans et autres gros objets.

Toutefois, pour une meilleure gestion des matières résiduelles, vous pouvez également déposer plusieurs matières au nouvel Éco-centre de Champlain dont les meubles et électroménagers, appareils électroniques et informatiques, bois, résidus verts, pneus

d'automobiles, matériaux ferreux et non ferreux, etc.

Donc, il n'y a aucune raison pour ne pas se départir des nuisances qui se trouvent sur son terrain.

Si vous avez des questions sur les matières à déposer à l'Éco-centre, composez le 819-373-3130.

Bon grand ménage à tous!

Vous êtes à la recherche d'un emploi !

Recherche de personnel

Le conseil municipal est à recherche d'une personne, âgé de 16 ans et plus, pour exécuter divers travaux d'entretien au cours de l'été : tonte de gazon, désherbage, balayage de trottoirs, etc.

Si vous êtes intéressés, apportez votre curriculum vitae au bureau municipal au plus tard le 4 mai 2009.

Carrefour jeunesse—Emploi

34 postes à combler à travers la MRC des Chenaux.

Contactez votre caisse populaire ou Martin Dubé, coordonnateur, tél. (819) 376-0179 ou par courriel : martin.dube@cjetrdeschenaux.com pour information.

Parc de la Rivière Batiscan

Des emplois sont disponibles au Parc de la Rivière Batiscan. Gardiens de parc, préposé à l'accueil et perception, guide-animateur et préposé à l'accueil (étudiant). Pour information : (418) 328-4041 ou courriel électronique : parcbatiscan@globetrotter.net



Ne ratez pas la collecte annuelle des pneus!

Collecte des pneus usagés

La Municipalité organise une collecte de pneus usagés qui se tiendra les 22, 23 et 24 mai prochain. Les pneus doivent être propres. Les pneus de voitures et camionnettes ainsi que les pneus de camions dont la jante de roue est supérieure à 16 1/2 pouces devront être déposés près du terrain de balle. Des indications seront

installées sur place. Par ailleurs, les jantes doivent être enlevées des pneus. **De plus, les pneus de tracteurs ne font pas partie de la collecte.** Transport Lyons les ramassera au cours de la semaine du 25 mai. Cette collecte s'adresse aux citoyens et non aux commerces qui ont la responsabilité de se départir eux-mêmes de leurs

pneus.

Divers communiqués

MRC des Chenaux

La MRC des Chenaux est à la recherche d'une personne pour exécuter l'entretien des aménagements paysagers autour de sa propriété. Pour information : Pierre St-Onge, (819) 295-5115, poste 225.

Régie de gestion des matières résiduelles

Les résidus domestiques dangereux ne font pas bon ménage avec l'environnement.

Apportez-les à votre Écocentre de Champlain.

Il faut éviter de placer dans le bac à recyclage les papiers et cartons souillés, les mouchoirs, les essuie-tout, le papier ciré, le papier carbone et le papier photo.

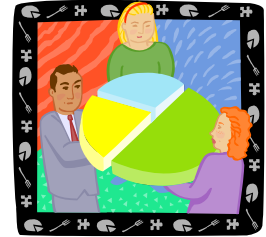
De plus, la vaisselle jetable en styromousse, les contenants multimatières, tels les boîtes de jus congelé, sacs de croustilles, papier d'emballage métallisé, sachets de soupe ou de barres tendres ne doivent pas être

déposés dans le bac bleu.

Regrouper vos sacs de plastique dans un seul sac et retirer l'emballage de plastique qui entoure les caisses de breuvage.

Indicateurs de gestion

Vous trouverez, ci-joint, comme le veut la Loi, le sommaire des indicateurs de gestion 2008. Ce document fait la comparaison des trois dernières années dans 21 champs d'activités municipales. Document complet disponible au bureau pour consultation.



Bien s'informer...

Important : permis obligatoire pour allumer un feu en tout temps

Toute personne qui désire allumer un feu doit obligatoirement obtenir un permis à cet effet.

L'article 8 du règlement sur les nuisances stipule ceci: « Constitue une nuisance et est prohibé le fait d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé sans permis, **sauf s'il s'agit d'un feu de bois allumé dans un**

foyer conçu spécialement à cette fin.

Cependant, la Municipalité peut émettre un permis pour détruire de la matière ligneuse produite lors d'un déboisement seulement en vertu de l'article 3 du règlement 1993-217. Ce permis est gratuit. De plus, lorsqu'on doit allumer un feu près de la forêt, un permis doit être préalablement obtenu de la

Société de protection contre le feu .

Par ailleurs, nous avons également une directive du ministre de l'Environnement à l'effet que la Municipalité ne peut émettre un permis de brûlage pour des débris de démolition.

Ces types de débris doivent être transportés au Site d'enfouissement de Champlain.

« sauf s'il s'agit d'un feu de bois allumé dans un foyer spécialement conçu à cette fin. »

Loisirs et culture

Comité loisirs et social Saint-Luc-de-Vincennes

Le jeudi 26 mars 2009, le nouveau Comité loisirs et social Saint-Luc-de-Vincennes a vu le jour.

Voici la composition des membres : Ginette Normandin, présidente, Francine Therrien, vice-présidente, Ginette Desjardins,

secrétaire-trésorière. De plus, à titre de directrice ou directeur, les personnes suivantes ont été nommées : Karine Desjardins, Odette Normandin, Marie-Joëlle Carignan et de Gérard Roy.

Félicitations et bon mandat à ces nouveaux bénévoles.

Journée de la famille Des Chenaux

Elle se tiendra le 24 mai 2009, sur le terrain arrière de l'École St-Gabriel, à Saint-Stanislas. De nombreuses activités attendent les familles dès 11 h en matinée. Service de cantine disponible sur place. Programmation sera disponible dans le Bulletin des Chenaux. Inf. Julie Desaulniers, (819)295-5115, poste 223.



Un nouveau comité en matière de loisir

Municipalité de St-Luc-de-Vincennes

660, Rue Principale C.P. 450
St-Luc-de-Vincennes (Québec) GOX 3K0

Téléphone : 295-3782
Télécopie : 295-3782
Messagerie : Municipalite@stlucdevincennes.com
Page Web : www.stlucdevincennes.com

Horaire du bureau : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h,
du lundi au vendredi, sauf le vendredi après-midi où le
bureau est fermé.

Bulletin l'Écho pour mieux vous informer

Service ambulancier et incendie : 9.1.1
Bibliothèque municipale : 295-3608
Salle communautaire : 295-3608
Inspecteur en bâtiment : 295-3782
Inspecteur municipal : 295-3782
Urgence-Environnement : 1-866-694-5454

Le maire :

Jean-Claude Milot 295-3478

Les conseillers

Nicole Grenon 295-3660

Brigitte Noël 295-3776

Francine Therrien 295-5241

Jacques Lefebvre 295-3242

Robert Normandin 295-3607

Services et activités offerts aux citoyens

Monsieur Luc Normandin, **inspecteur municipal**, est responsable de l'entretien de la voirie, des réseaux d'aqueduc et d'égoût et de l'édifice municipal.

M. Francis Dubreuil, **inspecteur en bâtiment**, peut vous recevoir le jeudi en avant-midi pour répondre à vos questions concernant l'aménagement et l'urbanisme. Il est responsable de l'émission des permis de construction, rénovation et de démolition.

Les bénévoles de votre **bibliothèque municipale**, dirigés par Mme Louise Lemire, vous accueillent le mardi de chaque semaine entre 19 h et 20 h 30.

Le Comité loisirs et social St-Luc-de-Vincennes est un organisme à but non lucratif qui s'occupe d'organiser des activités pour les jeunes et les moins jeu-

nes. Mme Ginette Normandin est la présidente de ce comité. Vous pouvez la rejoindre au numéro 295-1135.

Mme Denise Beaudoin est présidente de **l'Âge d'or**. Vous pouvez entrer en communication avec elle au numéro 295-3293.

Quant à Mme Michèle Magny, elle est responsable du **Comité des jeux du vendredi** soir qui s'adressent aux adultes seulement. Elle est disponible au numéro 295-3434.

La popote roulante, dirigée par Mme Aline Grandmaison et son groupe de bénévoles, préparent des repas pour les personnes âgées ou en perte d'autonomie. Ces repas sont livrés à domicile. Vous pouvez la rejoindre au numéro 295-3496.

Par ailleurs, **le Comité de l'amitié** est un groupe de femmes qui se rencontrent pour traiter de sujets divers. Responsable : Mme Denise Laroche. Téléphone 295-3784.

Voici les coordonnées des responsables de **La Fabrique**: M. le curé Clément Jacob, au numéro 418-328-3115, M. Roger Pronovost, président de la Fabrique au numéro 295-3485, Mme Françoise Asselin, secrétaire-trésorière, au numéro 295-3514. Les sacristines : Mme Fabienne Dessureault au numéro 295-3615 et Mme Carmen Carignan au numéro 295-3248.

La Société d'histoire est dirigée par M. Gérard Dufresne, au numéro 295-3795.

Pour obtenir de l'information sur l'un ou l'autre des comités, communiquez directement avec le responsable de chaque comité.